



Commune de Villeneuve

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion libre et immédiate

Association scolaire intercommunale Villeneuve Haut-Lac

En 2018, les cinq Municipalités du Haut-Lac (Chessel, Noville, Rennaz, Roche et Villeneuve) ont déposé un préavis en vue de la constitution d'une association scolaire intercommunale. Cette association aurait eu pour buts de construire un collège intercommunal, d'une part, et de reprendre la gestion des bâtiments scolaires existants dans les cinq communes, d'autre part.

Le préavis déposé a été accepté par Chessel, Noville et Rennaz. Roche l'a refusé et Villeneuve l'a retiré.

Au vu du développement démographique considérable de la région, la réalisation de nouveaux locaux scolaires s'avère essentielle.

La constitution d'une telle association étant absolument indispensable à la construction d'un nouveau collège - aucune commune n'ayant les ressources financières suffisantes pour le construire seule - les cinq Municipalités ont décidé de remettre l'ouvrage sur le métier.

Une nouvelle procédure pour l'adoption des statuts va ainsi être mise en place avec une phase consultative en amont de l'avant-projet qui sera déposé auprès des différents conseils communaux ou généraux.

Cette nouvelle procédure impliquant les commissions des conseils et validée par les services cantonaux se veut pragmatique, dans l'espoir de trouver de manière concertée un texte susceptible de recueillir l'adhésion de tous.

Nous espérons que ces démarches pourront débloquent ce dossier prioritaire et extrêmement important pour l'avenir de nos enfants.

La Municipalité de Villeneuve

Renseignements complémentaires auprès de Madame Corinne Ingold, Syndique,
tél. 021 967 07 01

Villeneuve, le 15 janvier 2019/YCX/cpv